

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers : 15

Date de convocation : 03 septembre 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil.

Présents : Mrs BERNARD Jean-Louis, HILARION Jean-Luc, VIGNON Olivier, BELUS David, LABORDE Philippe, MADACI Hacène, NYZNYK Erik, VENANCY Jean-Michel – Mmes BODEI Magali, BOUSSARD Cynthia, BOULAY Valérie, COSSE Marie- Xavière, DESARDURATS Elodie, LEVY Séverine.

Absents excusés : Mme LAPLAGNE Patricia (pouvoir à BERNARD Jean-Louis)

Secrétaire de séance : BOUSSARD Cynthia

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R2313-3 et L2313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; Il appartient donc au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Au vue des différentes délibérations prise par le conseil municipal, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des emplois pour l'année 2026 comme suit :

Catégorie	Grade	Budgétaire	Effectivement pourvu Titulaire (TC ou TNC)	Effectivement pourvu contractuel (TC ou TNC)
Filière administrative				
Catégorie B	Rédacteur	1	1TC	0
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1TC + 1 TNC	0
Total filière administrative		3	3	0
Filière technique				
Catégorie C	Agent de maîtrise	2	1 TC + 1 TNC	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2 TNC	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1 TNC	0
	Adjoint technique	5	1 TC	1 TC + 3 TNC
Total filière technique		10	6	4
Total général		13	9	4

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté et arrêté à ce jour

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance
Cynthia BOUSSARD

Fait à Plassac,
Le 10 septembre 2026
Le Maire, Jean-Louis BERNARD

